

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – 3EME COMMISSION URBANISME, PATRIMOINE ET CADRE DE VIE – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
LE DIX SEPT OCTOBRE,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 4 octobre 2024, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, M. GORZA, Mme TROUZIER EVEQUE,
M. FLAMENT, Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER,
Mme CAMPAGNE, M. PURGAL, Mme BRULE,
Mme CAPBLANC
Adjoints
M. FABRE, Mme AUBIN, Mme FAUCONNIER, Mme HELT,
Mme QUEYRAT-MAUGIN, M. BOISCO
Le nombre de conseillers en exercice est de 35
Conseillers Délégués
M. KERGOAT, M. ROZOT, Mme ENGUERRAND,
M. LEGUEIL, M. LAMARCHE, M. FLEURIER,
Mme RODRIGUEZ et Mme JACQUET-LEGER
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. BOULIGNAC	à	M. FLAMENT
Mme RICARD	à	M. WILLIOT
M. SAGBOHAN	à	Mme CAMPAGNE
M. PERRET	à	Mme FAUCONNIER
M. GUEUDIN	à	M. JAMET
Mme TOUMI	à	Mme ABDELOUHAB
M. PONCHEL	à	M. LAMARCHE
Mme CHRISTIN	à	M. LEGUEIL

ABSENT EXCUSE : Mme SAIDI
ABSENT : M. ZAMBUJO

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme FAUCONNIER

Exécutoire en vertu de l'article L2131-1 DU CGCT
A.R. du 22 octobre 2024
Identifiant unique de l'acte
N° 095-219505823 - 2024-119 - DL2024 - M9
Publiée le 22 octobre 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,



Pour le Maire
Par délégation
la Directrice Générale des Services

C. NOUAILLETAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024/119 DU 17 OCTOBRE 2024

**OBJET : (020) ADMINISTRATION GENERALE – 3EME COMMISSION URBANISME, PATRIMOINE ET CADRE DE VIE
– REMPLACEMENT D’UN MEMBRE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-21, L 2121-29, L 2122-21 et L 2121-33,

Vu les délibérations N° 2020/58 du 10 juillet 2020 et N° 2022/73 du 23 juin 2022 portant désignation des membres de la 3^{ème} Commission urbanisme, patrimoine et cadre de vie,

Considérant qu’afin d’assurer une bonne gestion de l’Administration suite à la démission de Monsieur HEURFIN Gilles en sa qualité de Conseiller municipal, il convient de le remplacer au sein de la 3^{ème} commission urbanisme, patrimoine et cadre de vie, dans le respect de la représentation proportionnelle,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu l’avis favorable de la 1^{ère} Commission,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 33

Votes Contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1^{er} : De désigner au sein de la 3^{ème} commission urbanisme, patrimoine et cadre de vie :

– Madame RODRIGUEZ Lola

Article 2 : Dit que le reste du dispositif des délibérations N° 2020/58 du 10 juillet 2020 et N°2022/73 du 23 juin 2022 modifiées demeure inchangé.

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l’objet d’un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l’Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l’intermédiaire de l’application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Bernard JAMET
Vice-Président

Communauté d’Agglomération Val Parisis



LE SECRETAIRE DE SEANCE

Evelyne FAUCONNIER
Conseillère municipale
déléguee au cadre de vie